

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30**

N° DEL2017\_232 : PROGRAMME ANRU - ALBI QUARTIER CANTEPAU - AVENANT  
DE PROLONGATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION

#### **L'an deux mille dix sept, le douze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Jacques ROYER), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

**Votants : 46**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017**

### **N° DEL2017\_232 : PROGRAMME ANRU - ALBI QUARTIER CANTEPAU - AVENANT DE PROLONGATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION**

Pilote : Urbanisme

**Madame Muriel ROQUES-ETIENNE, rapporteur,**

Le quartier de Cantepau a été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), en raison de la conjonction de deux facteurs :

- des problématiques sociales à traiter (un des quartiers les plus pauvres de France, un taux de chômage élevé, des actes de délinquance récurrents, 80% des enfants rentrant à l'école maternelle n'ayant pas le français comme langue maternelle, ...) ;
- des dysfonctionnements urbains à réparer : une densification de l'habitat social (25% des logements sociaux de la commune d'ALBI concentrés sur 12,7ha), des espaces enclavés, des circulations et déplacements à repenser.

L'ANRU intervient selon une démarche de contractualisation comprenant deux étapes :

- un protocole de préfiguration fixant avec les différents partenaires un programme d'études préalables à la définition du projet urbain global,
- une convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme d'ensemble décliné en actions et opérations et permettant de faire évoluer durablement le quartier.

Le protocole de préfiguration a été signé en date du 31 août 2016, permettant ainsi la réalisation du programme d'études de cette première phase avant le 31 décembre 2017.

Dans le cadre de ce programme de travail, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi en collaboration avec le bailleur social Tarn Habitat et avec l'implication de tous leurs partenaires (Etat ANRU, Conseil Départemental du Tarn, CCI du Tarn, et Caisse des Dépôts et Consignations) partagent leurs réflexions et visions pour assurer une mutation et un renouvellement urbain du quartier de Cantepau à l'échelle de 10 à 15 ans.

La préfiguration du programme de renouvellement urbain est co-financée par les partenaires du protocole et repose sur :

- une analyse sociale et sociologique du quartier,
- une étude de revitalisation commerciale et économique,
- des études de programmation habitat, comprenant
  - une analyse du parc existant et de ses potentialités d'évolution,
  - des diagnostics techniques évaluant la faisabilité des propositions (arbitrage entre réhabilitation, démolition, requalification des typologies),
  - une étude de marché portant sur le développement de la diversité de l'offre de logements au sein du quartier : accession sociale, offre privée, hébergement spécifique.

- une étude sur le relogement et l'accompagnement des populations au changement.
- une étude globale de recomposition urbaine du quartier avec un volet sur l'organisation des services publics.

Les études, engagées pour la grande majorité, demandent un temps de réflexion et d'ajustement supplémentaire, pour aboutir à la définition d'un scénario d'intervention cohérent et concerté, intégrant l'ensemble des problématiques (évolution du fonctionnement, du peuplement, et requalification globale du quartier).

Il convient, par conséquent, de prolonger le délai initial de la phase de préfiguration pour finaliser ces études et élaborer la convention pluriannuelle de mise en œuvre avec l'ANRU.

Conformément aux termes définis par l'ANRU et à la nouvelle trame du document approuvée par le conseil d'administration de l'ANRU du 16 juillet 2015 et actualisée à la date du 4 novembre 2016, et pour permettre le bon déroulement de la phase de préfiguration et par la suite de la mise en œuvre du projet, il est proposé que cet avenant de prolongation du présent protocole s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde de la dernière opération physique financée par l'Agence.

Concernant le budget prévisionnel global HT pour la réalisation de ce programme d'études, les montants figurant dans le document annexé sont réajustés en fonction des coûts réels et prévisionnels aujourd'hui plus précis, et selon les besoins avérés pour mener à bien ce projet de renouvellement urbain.

Le budget global HT établi précédemment à hauteur de 320 000€ est arrêté en moins value à 310 302 euros, avec les participations financières suivantes : ANRU : 128 835 €, CDC : 25 425 €, Tarn Habitat : 41 640 €, Conseil Départemental : 22 217 €, CCI : 3 185 €, Ville d'Albi : 44 500 €, communauté d'agglomération : 44 500 €

Ces modifications sont sans incidence sur le budget prévisionnel de participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au présent programme d'études du protocole de préfiguration.

Je vous propose d'approuver l'avenant de prolongation au protocole de préfiguration du programme de renouvellement urbain du quartier de Cantepau, ainsi que son tableau financier réajusté.

### **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 2 – 46 /2016 du 7 avril 2016 approuvant le protocole de préfiguration

VU le projet d'avenant au protocole de préfiguration du programme de renouvellement urbain du quartier de Cantepau et le plan de financement ci-annexés,

VU l'avis du bureau en date du 28 novembre 2017,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'avenant au protocole de préfiguration ainsi que le tableau financier réajusté,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours. Les crédits nécessaires pour l'année 2018 seront ouverts dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2018,

**AUTORISE** madame la présidente ou sa représentante à signer l'ensemble des documents et conventions y compris l'avenant sus-désigné, afférents à la mise en œuvre de la présente délibération,

**AUTORISE** madame la présidente ou sa représentante à recouvrer les participations de l'ANRU et de ses partenaires dans les conditions et quotités définies au règlement national de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et au présent avenant du protocole de préfiguration.

Pour extrait conforme,  
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL